

Pièces techniques complémentaires
à joindre au dossier de demande d'aide concernant :

Etudes et travaux eau potable

1 – Pièces communes à tous les projets

- Dossier de consultation des entreprises ou, lorsqu'il n'est pas obligatoire, pièce équivalente en terme de niveau d'engagement de l'opération
- Dernier rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'eau potable
- Dernier rapport du délégataire, s'il existe

2 – Pièces spécifiques selon la nature de votre projet

Etudes

- Cahier des charges de l'étude

Usine de traitement (Création, traitement complémentaire ou aménagement de filière)

Ouvrage de sécurisation de la distribution (Interconnexion...)

Mobilisation de nouvelles ressources (Forage, captage, retenue)

- Pour les constructions neuves, attestation de propriété des terrains ou accords de servitudes pour certains ouvrages
- Mémoire explicatif et justificatif détaillé, précisant les compteurs en place sur les ressources, comprenant les études de filière réalisées pour les stations et une note explicative de leur fonction sur le réseau, pour les ouvrages de stockage
- Plans détaillés (y compris plan de masse) des ouvrages, extrait cartographique au 1/50 000 (ou plus précis) comprenant les ouvrages projetés et le réseau hydrographique
- Exposé de la connaissance patrimoniale du réseau d'eau potable
- Plan d'action d'amélioration du rendement (si rendement inférieur au seuil limite)
- Arrêté préfectoral autorisant d'exploiter l'unité de traitement projetée, le cas échéant
- Arrêté préfectoral autorisant ou régularisant la (les) prise(s) d'eau concernée(s)
- Délibération du maître d'ouvrage s'engageant à réaliser la procédure instaurant les périmètres de protection et ses prescriptions dans les délais (procédure engagée avant le solde du dossier), lors de mobilisation de nouvelles ressources
- Déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection ou à défaut, certificat de dépôt du dossier prêt pour le lancement de l'enquête publique en Préfecture, dans les autres cas
- Attestation d'achèvement des prescriptions de la DUP (si délai DUP dépassé) ou délibération du maître d'ouvrage s'engageant à réaliser les prescriptions dans les délais (DUP récente avec délai non dépassé)
- Justificatif de la cohérence territoriale du projet (pour les interconnexions, démonstration de l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement)
- Document attestant du « rendement primaire » du réseau
- Attestation d'équipement du (des) point(s) de prélèvement dans le milieu naturel d'un dispositif de comptage ou engagement à l'installer (en absence de cette information dans les pièces ci-dessus)
- Justificatif de renseignement de SISPEA
- Délibération sur le prix de l'eau de l'année en cours

Travaux de réduction des pertes sur le réseau

- Rapport des études préalables ou mémoire précisant notamment la localisation des dispositifs de mesures et les objectifs de connaissance ou de gestion patrimoniale attendus

Travaux de lutte contre le gaspillage – Economies d'eau

- Rapport des études préalables ou mémoire précisant notamment les économies escomptées, les modalités de communication et le retour sur investissement
- Engagement du maître d'ouvrage à fournir l'évaluation des résultats un an après la réception des travaux

Périmètres de protection de captages (PPC)

1 - ETUDES PREALABLES :

- Délibération lançant la mise en place des PPC

2 - OPERATIONS DECOULANT DES PRESCRIPTIONS DE LA DUP

2.1 - Pièces communes pour les travaux et les opérations relatives aux parcelles

- Copie de l'arrêté de DUP
- Récapitulatif financier global de l'ensemble des préconisations de la DUP et échéancier de mise en œuvre
- Opérations relatives aux parcelles : localisation cartographique et référencement détaillé

2.2 – Pièces spécifiques aux indemnisations de servitudes

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé comprenant l'objet des indemnités, le mode de calcul, les avis des domaines et/ou experts agricoles et fonciers ou la référence au protocole départemental
- Attestation de signature des conventions par les propriétaires et les exploitants

2.3 – Pièces spécifiques aux acquisitions foncières

- Copie de l'arrêté de DUP
- Mémoire explicatif et justificatif détaillé justifiant la pertinence du choix des parcelles et présentant les problèmes rencontrés, les objectifs et le mode de gestion après l'acquisition
- Avis des domaines ou de la SAFER datant de moins d'un an
- Pièce démontrant l'engagement de la procédure d'inscription de la servitude dans l'acte de vente (Compromis de vente indiquant la prise en compte de la servitude)

2.4 – Pièces spécifiques au boisement

- Copie du titre de propriété des parcelles à boiser (ou convention avec propriétaire le cas échéant)
- Mémoire explicatif et justificatif détaillé justifiant la pertinence du choix et comprenant l'étude technique forestière, l'état d'avancement et le projet de boisement et ses modalités de gestion
- Engagement à respecter le cahier des charges agence-ONF selon le modèle : [MOD Cahier Charges boisement PPC](#)
- Engagement à établir, à fournir à l'agence avant le solde du dossier et à respecter « un plan de gestion du boisement »
- Pièce démontrant l'engagement de la procédure d'inscription de la servitude aux hypothèques grevant la parcelle concernée

2.5 – Pièces spécifiques aux travaux d'assainissement

Se référer à l'annexe des pièces complémentaires « Réduction, traitement des pollutions des collectivités »

L'agence se réserve la possibilité de demander d'autres pièces complémentaires à celles énumérées ci-dessus.